

Délibération n°	Examinée le	OBJET	Décision	Nbr pages
2026D01	27/02/26	Approbation du compte financier unique 2025	Approuvée	2
2026D02	27/02/26	Affectation du résultat 2025	Approuvée	2
2026D03	27/02/26	Aides et subventions versées en 2026	Approuvée	2
2026D04	27/02/26	Vote du budget 2026	Approuvée	2
2026D05	27/02/26	Fongibilité des crédits en 2026	Approuvée	1
2026D06	27/02/26	Modification des statuts du Syndicat d’Energie de l’Oise (SE60)	Hors délais	2

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la **liste des délibérations**, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Conformément à l'article L.2121-26 modifié du CGCT, les délibérations sont disponibles en mairie aux heures d'ouvertures.